



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : CONVENTION (N°732) DE MISE A
DISPOSITION, DE LA SALLE AILEY, A
L'ASSOCIATION YOGA, L'EXPERIENCE DU
SOUFFLE, A TITRE PAYANT**

**DÉCISION N° DM-21-344
EN DATE DU 12 OCTOBRE 2021**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté municipal n°A-20-489 en date du 2 juin 2020 portant délégation de fonction à Madame Annick Voisin, adjointe au maire ;

VU la demande de l'Association «Yoga, l'expérience du souffle » représentée par Monsieur Yann-Eric Dreano, en qualité de Président, et domiciliée, 15 rue Crébillon,94300 Vincennes, d'organiser des cours de yoga, dans la salle Ailey, les jeudis de 9 h 30 à 11 h, du 9 septembre 2021 au 30 juin 2022 ;

CONSIDÉRANT les missions pédagogiques et artistiques du Conservatoire.

D É C I D E

DE SIGNER avec l'Association «Yoga, l'expérience du souffle » représentée par Monsieur Yann-Eric Dreano, en qualité de Président, et domiciliée, 15 rue Crébillon,94300 Vincennes, une convention de location de salle pour un montant de 792 € T.T.C. (sept cent quatre-vingt-douze euros), afin d'organiser des cours de yoga, dans la salle Ailey, les jeudis de 9 h 30 à 11 h, du 9 septembre 2021 au 30 juin 2022 ;

D'INSCRIRE cette recette au budget communal aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
L'Adjointe au maire chargée de la culture,

Signé

Annick VOISIN

Accusé Réception en Préfecture : 094-219400801-20211012-lmc1H8917H1-AR Date de réception en Préfecture : 12/10/2021 Date de Publication : 12/10/2021
